

## DELIBERATION

### du conseil d'administration de l'université de Reims-Champagne-Ardenne

Séance du 01 juillet 2025

#### Délibération n° 44 - 2025 portant révision des lignes directrices de gestion de l'université de Reims Champagne-Ardenne relative à la mobilité des personnels

*Vu le code général de la fonction publique,*

*Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 relative à la transformation de la fonction publique,*

*Vu le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et notamment la section 3,*

*Vu l'avis du comité social d'administration en date du 24 juin 2025,*

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve la révision des lignes directrices de gestion de l'établissement relatives à la mobilité des personnels.

#### Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	36	Membres présents	18
Majorité absolue	19	Membres représentés	9
Nombre de pouvoirs	9		

#### Décompte des suffrages

Votants	27	Pour	27	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

#### Délibération adoptée

Pour le président et par délégation

Pour le président et par délégation,



le 04/07/2025

La vice-présidente du conseil d'administration

Dominique ROUX

Document en annexe au présent extrait : Lignes directrices de gestion de l'université de Reims Champagne-Ardenne relatives à la mobilité des personnels

Extrait transmis au Recteur, chancelier des universités, le : 07 . 07 . 2025

Document mis en ligne le : 09 . 07 . 2025